

SOUS LES AUSPICES DE NOS AMIS

LA BIENHEUREUSE ELISABETTA CANORI MORA ET DE SAINT THOMAS MORE.

INTRODUCTION GENERALE

Voici, l'intitulé du sujet que nous devons traiter : « **Les martyrs et le refus de tout acte intrinsèquement mauvais¹** ».

Autant vous dire pour commencer que la réception d'un tel sujet laisse tout d'abord interrogateur : comment traiter du martyr des autres et oser un rapport avec nos vies, tandis qu'il convient de souligner comment Dieu est bienfaisant avec nous si nous songeons à nos imperfections et aux grâces reçues – les souffrances existent, l'exemple nous essayons de le donner mais ils n'atteignent pas le degré d'intensité des deux vies dont nous allons vous faire part qui soulignent nettement et pour notre temps que la splendeur vécue de la vérité est à portée des enfants de Dieu, vivant dans l'unité de foi leur vie quotidienne. Ils le soulignent sur deux registres très attaqués aujourd'hui ; le sacrement de mariage et les grâces qui l'accompagnent d'une part et d'autre part la dignité et l'inviolabilité de la conscience humaine, sanctuaire où Dieu fait entendre l'écho de la Vérité à l'Homme.

Nous avons écrit une introduction, un brouillon, vite abandonnés lorsque nous avons découvert les écrits plus remarquables et plus nourrissants de Paul VI et de Jean-Paul II pour la canonisation de Thomas More. Nous vous les livrons car bien mieux que nous, ils situent les enjeux concrets du témoignage du martyr digne d'exemple à suivre par nous tous, pourtant tentés de préférer notre tranquillité à l'exigence du chemin qu'ils nous pressent de prendre. Avant de laisser la parole à Paul VI puis au bienheureux Jean-Paul II, les deux vies choisies, en rapport avec notre vie, sont donc celles de Thomas More et de la bienheureuse Elisabetta Canori Mora pour laquelle nous empruntons beaucoup à une synthèse de vie écrite par un moine bénédictin.

Comme d'autres nous attachons un grand prix au mariage, au sacrement de mariage et à la place conférée à Dieu dans le vécu du foyer ainsi qu'à la conscience humaine notamment à celle de nos enfants qu'on ne laisse pas piétiner sans rien dire. Nous sommes donc en présence de deux grands témoins de ces valeurs à habiter dans notre quotidien.

MAIS QUE DIT PAUL VI SUR L'EXEMPLE DES MARTYRS QUI NOUS INVITENT A PRÊTER L'OREILLE ?

« C'est un usage dans l'Eglise de lier le souvenir des disciples héroïques du Christ à leur mort plutôt qu'à leur vie et à leur histoire. Et nous savons que l'origine du culte des saints dans l'Eglise doit être recherchée dans l'intention d'honorer et d'invoquer celui qui a versé son sang et donné sa vie pour le nom du Christ. C'est un acte sanglant, exécration du fait de l'injustice voulue par celui qui en est l'auteur, mais très saint du fait de l'innocence désarmée de celui qui le subit, que l'Eglise commémore avec émotion et recueillement. Cependant, l'Eglise ne s'arrête pas au délit commis et subit mais elle s'élève à sa signification morale, c'est-à-dire à l'exemple tant de courage que de mansuétude qui est

¹ Nous proposons une définition d'un acte intrinsèquement mauvais ; c'est un acte que la conscience éclairée par Dieu réprouve.

*donné dans cette mort. Et, plus encore, l'Eglise célèbre la signification spirituelle, le pourquoi religieux de cette mort à laquelle elle donne le nom de martyr, de témoignage. **Le martyr constitue ainsi un fait relatif à la foi** ; il a été enduré à cause de la foi et il se traduit donc en une attestation de la foi. La foi comporte un danger, un risque ; elle peut comporter une atteinte à notre tranquillité ou à notre vie. C'est là un aspect qui rend la foi difficile. Et aujourd'hui la difficulté devient très grande parce que, tacitement et à l'intimité de nous-mêmes nous sommes bien décidés à ne pas avoir d'ennui à cause de nos idées. S'il nous faut choisir, la foi doit avoir plus de valeur que la vie. Réfléchissez à cela. Avec le Seigneur, nous vous disons ne craignez pas. Paul VI. »*

Il s'agit bien d'une lutte qui concerne tous les baptisés en Jésus-Christ, de tous les temps, même si ses formes varient des plus morales et insidieuses aux plus sanglantes.

Pour souligner la difficulté soulevée par Paul VI, récemment le cardinal SARAH lors d'une homélie à l'occasion des ordinations de la communauté Saint Martin disait ceci aux prêtres ... ***Ce qui est grave, ce n'est pas de se tromper ; c'est de transformer l'erreur en règle de vie. Dans ce contexte, comme prêtres, pasteurs et guides du Peuple de Dieu, vous devez avoir la préoccupation constante d'être toujours loyaux envers la Doctrine du Christ. Il vous faut constamment lutter pour acquérir la délicatesse de conscience, le respect fidèle envers le Dogme et la Morale, qui constituent le dépôt de la foi et le patrimoine commun de l'Eglise du Christ (...)***

Ainsi, le refus des actes mauvais relève bien d'une lutte.

On a en tête des exemples venant de la bouche de nos enfants je cite : Une camarade de classe m'a dit qu'après le Mariage, il y avait le divorce !!!.....et bien il faut dire NON à ce genre d'évidence qui circule dans la société semblant associer la chose et son contraire comme allant de soi – c'est déjà un volet de la lutte, soulignée par le cardinal SARAH de façon à ce que certaines déviations ne soient pas érigées en normalités, l'autre volet étant la vitalité de l'exemple que nous devons donner pour convaincre du contraire.

Sylvaine va maintenant vous parler d'Elisabetta Canori Mora qui eut cette délicatesse de la conscience.

PARTIE SYLVAIN : Bienheureuse Elisabetta Canori Mora

Pourquoi avoir choisi Elisabetta Canori Mora née en 1774 et morte en 1834 ?

Jean-Paul II l'exprime simplement en la béatifiant le 24 avril 1994 pour l'année de la famille en disant : « ...du fait de l'exemplarité de cette mère et de cette épouse, qui témoigna dans le quotidien de sa vie des valeurs exigeantes de l'Évangile ».

Elisabetta est un exemple pour nous aujourd'hui.

RESUME DE LA VIE D'ELISABETTA CANORI MORA :

Elle est née le 21 novembre 1774 près de Rome. Ses parents possèdent une propriété. Elle est la treizième d'une famille de quatorze enfants. Elle a le désir de fonder une famille vraiment chrétienne. Elisabetta s'est préparée avec soin à cet engagement. En 1796 elle épouse un jeune avocat CRISTOFORO MORA qui est le fils d'un riche médecin.

Les premiers temps de son mariage sont très heureux. Mais bientôt la vie commune se trouve compromise par la fragilité psychologique de Cristoforo. Le jeune avocat s'éprend d'une autre femme et trompe son épouse. Elisabetta est blessée. Elle ne fait aucun reproche à son Mari. Elle continue à lui manifester toute sa tendresse espérant le conquérir de nouveau. L'épreuve est d'autant plus pénible qu'elle a perdu coup sur coup deux enfants morts peu après leur naissance. En 1799, elle met au monde une petite fille, Marianna. Hélas l'avocat se désintéresse de son étude et s'adonne à des spéculations qui le conduisent bientôt à la faillite. Elisabetta vend ses bijoux pour payer les dettes de son époux. Cristoforo, humilié de ses échecs, devient grossier et de plus en plus ombrageux. Ses Beaux-parents lui suggèrent de quitter le bel appartement où ils sont installés pour venir habiter chez eux. En juillet 1801, une quatrième grossesse vient adoucir la vie éprouvée de cette femme. Peu après l'accouchement, une maladie la terrasse et la conduit à l'agonie. Humainement elle est condamnée. Toutefois une guérison miraculeuse lui rend la santé. Cette maladie est l'occasion d'un progrès spirituel qui lui fait prendre trois résolutions structurantes :

- 1) Pratiquer la douceur, la patience, ne jamais se fâcher.
- 2) Accomplir en tout la volonté de Dieu.
- 3) S'exercer aux vertus de mortification et de pénitence.

La confession et la communion fréquentes deviennent les deux pôles de sa vie. Elle puisera dans cette vie spirituelle la force de supporter sa situation familiale difficile. Suivant l'exemple de Jésus, Elisabetta répond en tout par la douceur, la patience et le pardon. L'épreuve la plus douloureuse vient de la pression physique et psychologique de son époux et de sa belle famille pour lui arracher un consentement inadmissible. Cristoforo son mari l'avait menacée d'un coup de couteau. Il voulait à tout prix la permission écrite de fréquenter sa maîtresse. Elisabetta ne peut sans pêcher gravement consentir à l'adultère, même pour sauver la situation et se réconcilier avec lui. Forte de sa Foi en l'enseignement évangélique, Elisabetta résiste courageusement aux menaces qui lui sont faites. Elle est convaincue que si la réconciliation avec son mari a lieu un jour, celle-ci sera le fruit de sa fidélité à la loi divine et non le prix d'un reniement comme son entourage le préconise.

Avec la mort du père de Christoforo Elisabetta perd son dernier appui. Afin de ne plus être une charge pour la famille, elle déménage. Une période plus paisible s'ouvre devant elle, malgré une extrême pauvreté. Elle en profite pour suivre plus attentivement l'éducation de ses filles. Elle se consacre dans le tiers ordre trinitaire. A Noël 1824, un œdème qui l'a déjà frappée quelques mois plus tôt se manifeste de nouveau. Elisabetta déclare à ses filles que ce sera sa dernière maladie. Elle a la joie de voir son Mari reprendre sa place à la maison et passer de longues heures à son chevet. La malade ne lui fait aucun reproche, elle l'encourage et prophétise son retour à Dieu : « Tu reviendras à Dieu après ma mort, tu reviendras à Dieu pour rendre gloire. »

Au soir du 5 février 1825 Elisabetta s'éteint doucement. Cristoforo rentre à l'aube. Surpris de trouver la porte ouverte, il se précipite dans la chambre de son épouse, qu'il trouve étendue sans vie. Il est pris alors d'un violent remords de toute une vie de négligence, d'ingratitude, et d'infidélité et laisse libre cours à ses larmes. Ces larmes purificatrices sont le prélude de la conversion qu'Elisabetta a prédite.

En 1834, il entre chez les frères mineurs conventuels et sera ordonné prêtre. Il meurt saintement le 8 septembre 1845 jour de la Nativité de Notre- Dame.

Elisabetta par sa vie exemplaire, nous encourage à tenir bon dans la tempête, dans les difficultés quotidiennes. Elle nous montre qu'il est possible de surmonter tous ces moments où il faut bien le dire nos limites peuvent nous conduire au découragement et aux compromissions.

La force de son témoignage réside dans l'exemple qu'elle donne d'un adossement à Dieu, d'une vie de foi et du recours aux sacrements qui imprègnent toute son existence. Ainsi, elle hisse haut les couleurs de la femme sentinelle de l'invisible confrontée à l'opposition même violente de celui qui devrait être son soutien premier. Elle nous conforte dans la responsabilité qui nous incombe à l'égard de l'époux ou de l'épouse, c'est-à-dire de veiller au progrès, au salut de son mari ou de sa femme. **Parfois, il faut savoir attendre l'autre.** C'est donc ainsi qu'Elisabetta par son exemple éclaire cette vérité à vivre dans la famille chrétienne. **Père Dorne (fondateur de la Famille Missionnaire de Notre Dame qui nous accueille ici)** rappelait:

« Le soutien premier et fondamental doit être donné à l'intérieur de la famille par les époux eux-mêmes l'un pour l'autre. Quelles que soient leurs épreuves personnelles : fatigue, maladie, échec, contradiction, incompréhension entre eux impressions d'ingratitude, souffrance parfois aiguës provenant des enfants ou bien d'autres souffrances, elles sont, pour eux qui veulent suivre le Christ, un partage plein d'amour de Notre-Seigneur crucifié. Le seul soutien indéfectible et totalement pénétrant du cœur et de l'âme est celui de Notre-Seigneur lui-même. Mais il veut se servir du véritable amour conjugal, qu'il purifie, fortifie et par la prière, rend intuitif et efficace. Il faut pour cela que chaque époux s'exerce à être éveillé, attentif à la souffrance de son conjoint, très aimant et compatissant pour comprendre et partager sa souffrance. Il doit aussi, avec humilité et douceur, aider son conjoint à s'exprimer. Il doit être prêt à reconnaître ses défauts, ses faiblesses et même ses fautes. Ceci en vue du progrès spirituel et du développement de l'intimité et de l'amour mutuel. Il faudra que chaque époux ou épouse deviennent de plus en plus pénétrant de l'âme du conjoint avec la compréhension de ses dons et de ses difficultés mais aussi de la profondeur de son amour. Il faut pour cela l'attention vigilante, l'éveil et le dégagement maximum du repli sur soi et des préoccupations trop personnelles qui risquent d'absorber égoïstement. Le soutien mutuel exercé avec tact renforcera beaucoup l'union dans une affection profonde dépassant la sentimentalité et développant l'unité, puisé dans l'amour divin du Cœur de Jésus. »

Dans le mariage, on devient coresponsable du salut des siens, ce qui peut nous entraîner compte tenu de l'indissolubilité des liens du mariage à donner sa vie, à souffrir pour l'autre, à renoncer pour l'autre

à offrir pour l'autre un acte apparemment insignifiant par exemple un service qu'on n'aime peu faire, une remarque qui reste au bord des lèvres...

Notre prière du chapelet en est un puissant révélateur parce que selon les jours l'un s'adosse à l'autre puis inversement. Le chapelet familial, est le lieu où l'on peut venir avec sa pauvreté.

Cette bienheureuse rejoint le thème de cette session parce qu'elle relève de la partie resplendissante de la vérité. Sa vie vécue dans la souffrance pour un mari revêche dont elle finit par obtenir la conversion à sa mort, révèle la présence de la vérité en elle. Son combat et son résultat échappent à la seule mesure des forces humaines. *Jésus donne Lui-même la force et la grâce pour vivre le mariage. C'est en suivant le Christ, en renonçant à eux-mêmes en prenant leurs Croix sur eux que les époux pourront « comprendre » le sens originel du mariage et le vivre avec l'aide du Christ. Cette grâce du mariage chrétien est un fruit de la Croix du Christ source de toute vie chrétienne (extrait du catéchisme de l'Eglise Catholique.)*

Elisabetta incarne courageusement ces propos. Elle est libre, obéissante à Dieu, abandonnée à Dieu. Elle sait sa prière entendue et sait que le temps de Dieu n'est pas le temps des hommes. En deux mots, elle a la Foi et l'Espérance. Comme Jésus, elle porte sa croix et s'y soumet pleinement. Elle aime pleinement Dieu et son Mari. En acceptant de porter la croix, elle reste fidèle et à Dieu et à son époux. Elle est dans le don et l'abandon. Elle honore ainsi son sacrement de Mariage.

Vous conviendrez en effet qu'au cœur du témoignage de cette femme, il y a ces valeurs qui valent la peine de quitter toute forme de tranquillité comme nous le rappelait Paul VI tout à l'heure :

Il est évident qu'Elisabetta nous montre le chemin du comment faire en rappelant l'importance vivifiante de l'Eucharistie vécue le plus souvent possible et l'unité de vie entre foi et vie quotidienne. Sa vie toute imprégnée de Dieu grâce à une piété simple qui fait de notre Dieu le confident auprès de qui trouver repos et force et exprimer ses demandes d'aide, et trouver le discernement sur la validité du combat mené, surtout lorsque l'on s'entend dire, toujours par des gens bien intentionnés pour revenir à la vie d'Elisabetta – je cite ses belles sœurs : « avec une femme différente, ton mari serait différent... ». Elisabetta ne s'est pas laissée influencée par son environnement (conseils de copines, de belles-sœurs ou autres) ; c'est dans son cœur à cœur avec Jésus qu'elle trouve la force de continuer sur le chemin de la **fidélité**. Peut-être que nous catholiques nous avons ici un exemple à donner en étant le porte parole de l'Eglise sur le secret de la fidélité fondée sur l'obéissance, premier échelon des vertus. Jean Paul II dans « splendeur de la vérité » écrit en effet :

***Réf 102.** « Même dans les situations les plus difficiles, l'homme doit observer les normes morales par obéissance aux saints commandements de Dieu et en conformité avec sa dignité personnelle. Assurément l'harmonie entre la liberté et la vérité demande parfois des sacrifices hors du commun et elle se conquiert à grand prix, ce qui peut aller jusqu'au martyre. »*

Cette femme révèle la splendeur de Dieu et de la femme dans son rôle de sentinelle de l'invisible selon le joli mot de Jean-Paul II. Nous y trouvons des raisons de poursuivre sur le chemin du UNT SINT UNUM (vivre le jamais rien l'un sans l'autre)...car c'est facile de dire « JE » plus difficile de conjuguer le « NOUS, mais c'est là le ciment de l'unité vécue. Ensemble et avec l'aide de Dieu nous devons trouver le juste milieu pour arriver à cette unité et à cette Paix, dont les enfants, l'époux, l'épouse et au-delà la société sont les bénéficiaires.

Pour conclure :

L'exemple d'Elisabetta est un encouragement puissant pour tous les couples qui connaissent des difficultés. Prions pour que nous puissions être des instruments de Dieu vers ceux qui vivent des situations douloureuses afin de les encourager à se tourner chaque jour davantage vers Dieu « auteur et gardien du mariage » qui dans les situations difficiles donne à chacun la grâce dont il a besoin.

Enfin que les couples vivants dans la Paix ou la recouvrant puissent rendre grâce à Dieu et s'appuyer toujours davantage sur la prière, le pardon et l'amour patient dans la vérité.

PARTIE FRANÇOIS : SAINT THOMAS MORE

(L'homme complet de la renaissance Elisabeth-Marie Ganne – nouvelle cité)

Je commence pour ma part avec les mots mêmes du bienheureux Jean-Paul II si vous le voulez bien en m'appuyant sur sa lettre...

LETTRE APOSTOLIQUE EN FORME DE MOTU PROPRIO POUR LA PROCLAMATION DE SAINT THOMAS MORE COMME PATRON DES RESPONSABLES DE GOUVERNEMENT ET DES HOMMES POLITIQUES

**JEAN-PAUL II
EN PERPÉTUELLE MÉMOIRE**

1. De la vie et du martyre de saint Thomas More se dégage un message qui traverse les siècles et qui parle aux hommes de tous temps de la dignité inaliénable de la conscience, dans laquelle, comme le rappelle le Concile Vatican II, réside «le centre le plus secret de l'homme et le sanctuaire où il est seul avec Dieu dont la voix se fait entendre dans ce lieu le plus intime» (*Gaudium et spes*, n. 16). Quand l'homme et la femme écoutent le rappel de la vérité, la conscience oriente avec sûreté leurs actes vers le bien. C'est précisément pour son témoignage de la primauté de la vérité sur le pouvoir, rendu jusqu'à l'effusion du sang, que saint Thomas More est vénéré comme exemple permanent de cohérence morale. Même en dehors de l'Église, particulièrement parmi ceux qui sont appelés à guider les destinées des peuples, sa figure est reconnue comme source d'inspiration pour une politique qui se donne comme fin suprême le service de la personne humaine.

Certains Chefs d'État et de gouvernement, de nombreux responsables politiques, quelques Conférences épiscopales et des évêques individuellement m'ont récemment adressé des pétitions en faveur de la proclamation de saint Thomas More comme Patron des Responsables de gouvernement et des hommes politiques. Parmi les signataires de la demande, on trouve des personnalités de diverses provenances politiques, culturelles et religieuses, ce qui témoigne d'un intérêt à la fois vif et très répandu pour la pensée et le comportement de cet insigne homme de gouvernement.

2. Thomas More a connu une carrière politique extraordinaire dans son pays. Né à Londres en 1478 dans une famille respectable, il fut placé dès sa jeunesse au service de l'Archevêque de Cantorbéry, John Morton, Chancelier du Royaume. Il étudia ensuite le droit à Oxford et à Londres, élargissant ses centres d'intérêts à de vastes secteurs de la culture, de la théologie et de la littérature classique. Il apprit à fond le grec et il établit des rapports d'échanges et d'amitié avec d'importants protagonistes de la culture de la Renaissance, notamment Didier Érasme de Rotterdam.

Sa sensibilité religieuse le conduisit à rechercher la vie vertueuse à travers une pratique ascétique assidue: il cultiva l'amitié avec les Frères mineurs de la stricte observance du couvent de Greenwich, et pendant un certain temps il logea à la Chartreuse de Londres, deux des principaux centres de ferveur religieuse dans le Royaume. Se sentant appelé au mariage, à la vie familiale et à l'engagement laïc, il épousa en 1505 Jane Colt, dont il eut quatre enfants. Jane mourut en 1511 et Thomas épousa en secondes noces Alice Middleton, qui était veuve et avait une fille. Durant toute sa vie, il fut un mari et un père affectueux et fidèle, veillant avec soin à l'éducation religieuse, morale et intellectuelle de ses enfants. Dans sa maison, il accueillait ses gendres, ses belles-filles et ses petits-enfants, et sa porte était ouverte à beaucoup de jeunes amis à la recherche de la vérité ou de leur vocation. D'autre part, la vie

familiale faisait une large place à la prière commune et à la lectio divina, comme aussi à de saines formes de récréation. Thomas participait chaque jour à la messe dans l'église paroissiale, mais les pénitences austères auxquelles il se livrait n'étaient connues que de ses proches les plus intimes.

3. En 1504, sous le roi Henri VII, il accéda pour la première fois au parlement. Henri VIII renouvela son mandat en 1510 et il l'établit également représentant de la Couronne dans la capitale, lui ouvrant une carrière remarquable dans l'administration publique. Dans la décennie qui suivit, le roi l'envoya à diverses reprises, pour des missions diplomatiques et commerciales, dans les Flandres et dans le territoire de la France actuelle. Nommé membre du Conseil de la Couronne, juge président d'un tribunal important, vice-trésorier et chevalier, il devint en 1523 porte-parole, c'est-à-dire président, de la Chambre des Communes.

Universellement estimé pour son indéfectible intégrité morale, pour la finesse de son intelligence, pour son caractère ouvert et enjoué, pour son érudition extraordinaire, en 1529, à une époque de crise politique et économique dans le pays, il fut nommé par le roi Chancelier du Royaume. Premier laïc à occuper cette charge, Thomas fit face à une période extrêmement difficile, s'efforçant de servir le roi et le pays. Fidèle à ses principes, il s'employa à promouvoir la justice et à endiguer l'influence délétère de ceux qui poursuivaient leur propre intérêt au détriment des plus faibles. En 1532, ne voulant pas donner son appui au projet d'Henri VIII qui voulait prendre le contrôle de l'Église en Angleterre, il présenta sa démission. Il se retira de la vie publique, acceptant de supporter avec sa famille la pauvreté et l'abandon de beaucoup de personnes qui, dans l'épreuve, se révélèrent de faux amis.

Constatant la fermeté inébranlable avec laquelle il refusait tout compromis avec sa conscience, le roi le fit emprisonner en 1534 dans la Tour de Londres, où il fut soumis à diverses formes de pression psychologique. Thomas More ne se laissa pas impressionner et refusa de prêter le serment qu'on lui demandait parce qu'il comportait l'acceptation d'une plate-forme politique et ecclésiastique qui préparait le terrain à un despotisme sans contrôle. Au cours du procès intenté contre lui, il prononça une apologie passionnée de ses convictions sur l'indissolubilité du mariage, le respect du patrimoine juridique inspiré par les valeurs chrétiennes, la liberté de l'Église face à l'État. Condamné par le Tribunal, il fut décapité. (*en 1535*).

Au cours des siècles qui suivirent, la discrimination à l'égard de l'Église s'atténa. En 1850, la hiérarchie catholique fut rétablie en Angleterre. Il fut alors possible d'engager les causes de canonisation de nombreux martyrs. Thomas More fut béatifié par le Pape Léon XIII en 1886, en même temps que cinquante-trois autres martyrs, dont l'évêque John Fischer. Avec ce dernier, il fut canonisé par Pie XI en 1935, à l'occasion du quatrième centenaire de son martyre.

4. De nombreuses raisons militent en faveur de la proclamation de saint Thomas More comme Patron des Responsables de gouvernement et des hommes politiques. Entre autres, le besoin ressenti par le monde politique et administratif d'avoir des modèles crédibles qui indiquent le chemin de la vérité en une période historique où se multiplient de lourds défis et de graves responsabilités. Aujourd'hui, en effet, des phénomènes économiques fortement innovateurs sont en train de modifier les structures sociales; d'autre part, les conquêtes scientifiques dans le secteur des biotechnologies renforcent la nécessité de défendre la vie humaine sous toutes ses formes, tandis que les promesses d'une société nouvelle, proposées avec succès à une opinion publique déconcertée, requièrent d'urgence des choix politiques clairs en faveur de la famille, des jeunes, des personnes âgées et des marginaux.

Dans ce contexte, il est bon de revenir à l'exemple de saint Thomas More, qui se distingua par sa constante fidélité à l'autorité et aux institutions légitimes, précisément parce qu'il entendait servir en elles non le pouvoir mais l'idéal suprême de la justice. Sa vie nous enseigne que le gouvernement est avant tout un exercice de vertus. Fort de cette rigoureuse assise morale, cet homme d'État anglais mit son activité publique au service de la personne, surtout quand elle est faible ou pauvre; il géra les controverses sociales avec un grand sens de l'équité; il protégea la famille et la défendit avec une détermination inlassable; il promut l'éducation intégrale de la jeunesse.

Son profond détachement des honneurs et des richesses, son humilité sereine et joviale, sa connaissance équilibrée de la nature humaine et de la vanité du succès, sa sûreté de jugement enracinée dans la foi, lui donnèrent la force intérieure pleine de confiance qui le soutint dans l'adversité et face à la mort. Sa sainteté resplendit dans le martyre, mais elle fut préparée par une vie entière de travail dans le dévouement à Dieu et au prochain.

Mentionnant des exemples semblables de parfaite harmonie entre la foi et les œuvres, j'ai écrit dans l'exhortation apostolique post-synodale *Christifideles laici* que «l'unité de la vie des fidèles laïcs est d'une importance extrême : ils doivent en effet se sanctifier dans la vie ordinaire, professionnelle et sociale. Afin qu'ils puissent répondre à leur vocation, les fidèles laïcs doivent donc considérer les activités de la vie quotidienne comme une occasion d'union à Dieu et d'accomplissement de sa volonté, comme aussi de service envers les autres hommes» (n. 17).

Cette harmonie entre le naturel et le surnaturel est l'élément qui décrit peut-être plus que tout autre la personnalité du grand homme d'État anglais : il vécut son intense vie publique avec une humilité toute simple, marquée par son humour bien connu, même aux portes de la mort.

Tel est le but où le conduisit sa passion pour la vérité. On ne peut séparer l'homme de Dieu, ni la politique de la morale; telle est la lumière qui éclaira sa conscience. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, «l'homme est une créature de Dieu, et c'est pourquoi les droits de l'homme ont en Dieu leur origine, ils reposent dans le dessein de la création et ils entrent dans le plan de la rédemption. On pourrait presque dire, d'une façon audacieuse, que les droits de l'homme sont aussi les droits de Dieu» (*Discours du 7 avril 1998 aux participants à la Rencontre universitaire internationale UNIV'98*).

Et c'est précisément dans la défense des droits de la conscience que l'exemple de Thomas More brilla d'une lumière intense. On peut dire qu'il vécut d'une manière singulière la valeur d'une conscience morale qui est «témoignage de Dieu lui-même, dont la voix et le jugement pénètrent l'intime de l'homme jusqu'aux racines de son âme» (Encyclique *Veritatis splendor*, n. 58), même si, en ce qui concerne l'action contre les hérétiques, il fut tributaire des limites de la culture de son temps. Le Concile œcuménique Vatican II, dans la constitution *Gaudium et spes*, remarque que, dans le monde contemporain, grandit «la conscience de l'éminente dignité qui revient à la personne humaine, du fait qu'elle l'emporte sur toute chose et que ses droits et devoirs sont universels et inviolables» (n. 26). L'histoire de saint Thomas More illustre clairement une vérité fondamentale de l'éthique politique. En effet, la défense de la liberté de l'Église contre des ingérences indues de l'État est en même temps défense, au nom de la primauté de la conscience, de la liberté de la personne par rapport au pouvoir politique. C'est là le principe fondamental de tout ordre civil, conforme à la nature de l'homme.

Je suis donc certain que l'élévation de l'éminente figure de saint Thomas More au rang de Patron des Responsables de gouvernement et des hommes politiques pourvoira au bien de la société. C'est là d'ailleurs une initiative qui est en pleine syntonie avec l'esprit du grand Jubilé, qui conduit au troisième millénaire chrétien.

En conséquence, après mûre considération, accueillant volontiers les demandes qui m'ont été adressées, j'établis et je déclare Patron céleste des Responsables de gouvernement et des hommes politiques saint Thomas More, et je décide que doivent lui être attribués tous les honneurs et les privilèges liturgiques qui reviennent, selon le droit, aux Patrons de catégories de personnes. Béni et glorifié soit Jésus Christ, Rédempteur de l'homme, hier, aujourd'hui, à jamais.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 31 octobre 2000, en la vingt-troisième année de mon Pontificat.

IOANNES PAULUS PP. II

Ce qui nous a paru intéressant en outre de noter dans le drame de Thomas More, dans cette défaite apparente qui est une victoire éternelle, ce sont les aspects humains qui entourent ce drame et qui illustrent d'une part le refus de toute compromission non sans de suprêmes tentations et d'autre part l'humilité ; le martyr n'est pas un fanfaron, il est dans l'acceptation moyennant le secours de Dieu qu'il espère pour un témoignage qui dépasse les seules forces humaines. Nombre d'aspects, décryptés par Thomas More lui-même dans sa prison peuvent aider l'homme d'aujourd'hui au discernement.

Ainsi dans une lettre à sa fille Margareth qu'il appelait Meg ne lui écrit-il pas ceci : « ...Je ne veux pas manquer de confiance en Dieu ; pourtant je sens bien que la peur pourrait me submerger. Je me rappellerai que saint Pierre, à cause de son peu de foi, commençait à s'enfoncer sous un coup de vent, et je ferai comme lui : j'en appellerai au Christ et lui demanderait son secours. »

Nous aussi, la peur peut nous envelopper dans ces situations où notre témoignage s'impose certes dans l'humilité mais explicitement ; sachons demander la main même du Christ pour être témoin lorsqu'il le faut, en famille, au travail partout et surtout la saisir car il nous la tend !

Un autre point très important est la question du discernement. La tragédie de Thomas More se noue autour d'une amitié avec Henri VIII, roi d'Angleterre, amitié qu'il lui faut dépasser, autour d'un enjeu de pouvoir où le respect des formes ne doit point aller jusqu'au reniement de la Vérité, autour de l'exposition aux siens qui voudraient le voir abdiquer une telle intransigeance mortelle pour une option moins crucifiante. Mais surtout, il a expérimenté la plus subtile des tentations de renoncement pour un catholique fervent : entrevoir de renoncer, trouver un échappatoire sachant Dieu miséricordieux, prier sur la miséricorde divine ! Mais n'était-ce pas là revenir à la tentation au désert de Jésus par Satan qui Lui proposait de se jeter du haut d'une falaise car Dieu prêterait son secours, ses anges le transporteraient sur leurs mains ? Le refus divin confirme : « tu ne tenteras pas le Seigneur ton Dieu – Matthieu 4-7). Il n'est pas bon de provoquer Dieu et d'agir en anticipant sur la mansuétude même de Dieu. Finalement, la primauté de l'exemple de Jésus acceptant le calice de la Croix l'emporte sur la tentative de détournement opérée par le Malin ; Celui-ci tente d'impliquer la faiblesse humaine du vieillissant Thomas More en l'invitant à survivre, à ne pas souffrir au prétexte que la miséricorde de Dieu s'occuperait de lui après il échoue car par sa vie cohérente Thomas More sait qu'il ne faut pas nier nos faiblesses, nier s'enfoncer dans l'eau de la vie parfois, mais savoir prendre la main secourable que Jésus Christ lui-même nous tend.

CONCLUSION

En quoi cela rejoint-il le témoignage de notre vie : on perçoit bien qu'un enjeu se cristallise aujourd'hui sur le respect et la formation de la conscience. Ainsi, nous avons déjà usé par écrit ou de vive voix dans le milieu éducatif, qu'il soit public ou privé, de la clause de conscience pour essayer de nous faire entendre chaque fois que sur des sujets graves nous estimions, en conscience, que la dignité des enfants, le respect de leur conscience, de leur droit à la vérité étaient bafoués par le contenu fallacieux, voire dégradant, d'un enseignement.

Il est assez intéressant de constater d'ailleurs que l'argument ne laisse pas indifférent, nous avons souvent été écoutés.

Notre conviction en la matière se renforce avec de tels exemples de Saints qui nous font dire ceci : nul n'a besoin d'une justification du droit positif pour user de la clause de conscience en des matières vitales. **Pour faire un parallèle un peu osé : « à l'instar du droit naturel à la légitime défense, il y a bien un droit naturel à la légitime conscience »**. Ce droit relève de la loi naturelle et de la dignité inhérente à l'Homme. Il y a bien une primauté de la conscience humaine² sur les règles politiques et de droit. Ces dernières peuvent ainsi à cette condition être examinées sous le prisme de la conscience éclairée par Dieu pour être authentifiées comme bienfaitantes ou pas, c'est à dire au service du bien commun qu'est l'homme. Et chacun se trouve chaque jour face à de multiples occasions qui se présentent pour défendre la dignité humaine qui commande le respect de la conscience de tout homme, notamment celle de nos enfants et des plus faibles. Le faire sans fanfaronner mais chaque fois que nécessaire s'impose et peut servir d'exemple.

Cette conscience de l'urgence et du caractère vitale de l'exemple de vie, Thomas More et Elisabetta l'ont eu au plus haut point. Dieu passe à travers le témoignage, ici de deux êtres, qui ont illustré dans le sang et la souffrance la valeur éminente du mariage et de la conscience humaine éclairée par Dieu. Ils ont justifié la justesse des combats à mener pour les défendre aujourd'hui en Eglise, dans la Vérité et l'humilité avec le secours de Dieu.

Ces martyrs authentifient les valeurs qui doivent motiver nos témoignages de vie aujourd'hui, nos fiats à la Vérité qui est le Christ et nos refus du mensonge et des compromissions notamment pour tout ce qui a trait à Dieu, à la foi, à l'éducation intégrale de la personne humaine, à sa dignité, à la Vie humaine, à l'Eglise et à l'Amour dans la charité.

² Enfin, il est intéressant, dans le cadre des débats, actuels de connaître le Code de la défense de 2005 qui reconnaît l'existence de la primauté de la conscience, sans plus de détail pour justifier une dérogation à une loi de portée universelle, légitimée je cite pour « motifs de conscience » qui conduit le législateur à reconnaître l'objecteur de conscience comme pouvant servir la nation de façon dérogatoire au service militaire universel. C'est dire la reconnaissance de fait du primat de la conscience sur la règle de droit ici de portée universelle ; c'est peu connu au cœur même de notre droit.